

Conférence de presse du PS Suisse
Politique fiscale: Stop aux cadeaux fiscaux pour les plus riches – soulageons enfin les familles !



socialement vôtre

Fini les cadeaux aux privilégié-e-s ! - C'est maintenant le tour des familles!

Jacqueline Fehr, conseillère nationale (ZH), vice-présidente du PS Suisse

Seules les paroles prononcées font foi !

Ces dernières années on a distribué à tout vent les cadeaux fiscaux. Tout d'abord, le train des mesures urgentes a gâté les couples mariés, puis la réforme II de l'imposition des entreprises a profité aux gros actionnaires. Sans parler des allègements fiscaux pour les héritiers grâce à la réduction ou à la suppression de l'imposition sur les successions, ainsi que, dans différents cantons, des réductions d'impôt pour les gros salaires par le biais de différentes réformes fiscales, ou encore des modèles de « flat rate tax ».

Si on suivait la volonté de notre ministre des finances de droite, la politique des « cadeaux fiscaux pour les privilégié-e-s » continuerait sans faiblir. En effet, sa philosophie est la suivante : quand les riches se portent bien, il en reste toujours quelque chose pour les autres. Que l'équité fiscale n'y trouve pas son compte est considéré comme un détail. Un projet en préparation illustre parfaitement cette mentalité: les privilèges fiscaux pour les gros patrons (présentés sous le titre trompeur d'« imposition des participations de collaborateurs »).

C'est maintenant le tour des familles !

Mais, jusqu'à présent, ce sont les ménages avec enfant(s) qui n'ont rien reçu, malgré les promesses qu'on leur a faites. Or, c'est là que le besoin de faire quelque chose est le plus évident. Les enfants occasionnent une forte diminution de la capacité économique des parents. (Au premier enfant, le pouvoir d'achat se réduit dans une mesure pouvant atteindre 40%, voire 55% dès le second enfant.) Dans bien des cas, les enfants sont carrément un facteur de risque de pauvreté. C'est pourquoi le PS persiste et signe : c'est maintenant le tour des familles !

Une réforme de l'imposition de la famille doit en principe viser deux objectifs qui sont en soi indépendants l'un de l'autre : un objectif de politique sociétale et l'autre de politique sociale. L'aspect sociétal est couvert par la question du sujet fiscal. Faut-il ou non imposer un ménage collectivement ou individuellement ? Faut-il traiter de la même manière les couples mariés et les autres formes de vie en partenariat ? En cette matière, la Suisse se montre conservatrice. Au grand regret du PS, notre ministre des finances n'a toujours pas le courage de faire un pas vers l'avenir dans ce domaine. Et il est évident que l'avenir sera à l'imposition individuelle. Quand la moitié des mariages finissent en divorces et que les gens changent d'état civil plusieurs fois dans leur vie, il est anachronique et inéquitable de faire découler le statut fiscal de l'état civil.

Conférence de presse du PS Suisse
Politique fiscale: Stop aux cadeaux fiscaux pour les plus riches – soulageons enfin les familles !



socialément vôtre

Compte tenu de la situation économique des familles, **le PS suisse met la priorité sur les objectifs de politique sociale de la réforme de l'imposition des familles.** C'est la raison pour laquelle nous sommes prêts à reporter une fois encore la décision sur l'imposition individuelle, de manière à ouvrir la voie dans l'immédiat pour une réforme susceptible de rassembler une majorité. Au lieu de perdre encore plus de temps dans la querelle entre les tenants de l'imposition individuelle et ceux du splitting partiel, il faut maintenant élaborer les instruments permettant d'alléger la charge fiscale dans le cadre du système d'imposition actuel et prendre les décisions politiques qui conviennent.

Il y a de nombreuses voies permettant de soulager fiscalement les familles.

Pour le PS, voici quelles sont les mesures envisageables permettant d'alléger la charge fiscale des ménages avec enfant(s) :

- des barèmes séparés pour les parents sur la base du barème double actuel (correspond au modèle de Pro Familia Suisse, mais adapté, pour l'imposition des familles),
- transformer la déduction pour enfants en un crédit d'impôt (les crédits d'impôt sont des déductions opérées sur le montant d'impôt à payer ; ce système a été introduit dans les cantons de Genève et de Bâle-Campagne),
- déduction pour enfant échelonnée par paliers (en vigueur de 2003 à 2007 dans le canton de Bâle-Ville, et demandée dans le canton de Schaffhouse via une initiative du PS.).

Chacun de ces instruments permet d'alléger la charge fiscale des revenus moyens et bas. À l'inverse, si l'on se contentait d'augmenter de manière linéaire la déduction pour enfant telle qu'on la connaît aujourd'hui, les contribuables aisés en tireraient un allègement fiscal disproportionné, la mesure serait inefficace sous l'angle de la politique sociale et les revenus moyens et bas n'auraient qu'une amélioration insignifiante. **C'est pourquoi le PS refuse la voie de l'augmentation linéaire de la déduction pour enfant !**

Les renseignements obtenus à ce jour du ministre des finances et de l'Administration fédérale des contributions laissent à penser que les deux premiers instruments (barème fiscale pour parents et crédit d'impôt) seront soumis au Parlement fédéral comme bases pour la recherche d'un consensus politique. **Le PS suisse exige que le Département fédéral des finances intègre aussi dans ses calculs le modèle de la déduction fiscale par palier.** C'est un modèle facile à appliquer, qui donne la possibilité d'alléger de manière ciblée les familles en remontant assez loin dans la classe des revenus moyens. Les calculs de la déduction fiscale faits par l'Administration fédérale des contributions devraient porter sur des variantes appliquant d'une part une courbe de progression raide (un nombre peu élevé de familles bénéficient d'un allègement important) et, d'autre part, une courbe plus douce (allègement des familles jusque vers le milieu de la classe moyenne).

Conférence de presse du PS Suisse
Politique fiscale: Stop aux cadeaux fiscaux pour les plus riches – soulageons enfin les familles !



socialement vôtre

Voici le fonctionnement de la déduction fiscale par palier :

La déduction fiscale n'est pas la même pour tous les contribuables, mais elle diminue au fur et à mesure que le revenu augmente et ce jusqu'à un certain plafond de revenu.

Loi fiscale de Bâle-Ville, § 35 (jusqu'au 31.12.2007) :

«Sont déductibles du revenu : 6'500 francs par enfant mineur, sans activité professionnelle ou soumis à l'école obligatoire, vivant en ménage commun avec le contribuable qui assume la part principale de l'entretien de celui-ci ; cette déduction augmente de 100 francs par palier de 2'000 francs en dessous d'un revenu net de 70'000 francs, mais au plus jusqu'à 2'500 francs. La déduction ne peut être appliquée qu'une seule fois par enfant.»

En ce qui concerne l'impôt fédéral direct, on peut bénéficier, en plus de la déduction pour enfant existante, d'une déduction complémentaire par palier jusqu'à un revenu imposable de X francs au plus.

Pour le PS, les familles ont de la valeur. **Nous sommes prêts à consacrer environ 500 millions de francs¹ de plus pour renforcer les finances des familles.** Sur cette somme, environ 100 à 150 millions de francs doivent être affectés à une déduction fiscale pour les frais occasionnés par la prise en charge des enfants.

Le PS veut alléger la charge fiscale des familles. C'est pourquoi nous sommes disposés à négocier sur les différentes voies qui mènent à cet objectif, et à choisir entre le barème fiscal pour parents, le crédit d'impôt et la déduction fiscale par palier, celles de ces trois possibilités qui sera l'instrument présentant le potentiel le plus fort de rassembler une majorité politique favorable. **Le PS appelle donc le Département fédéral des finances à traiter de manière égale ces trois modèles et à présenter les calculs y relatifs.**

¹ À titre de comparaison, rappelons que le paquet fiscal 2003 prévoyait un coût de 335 millions de francs pour l'allègement fiscal des familles : 225 millions pour augmenter la déduction pour enfant de 5700 à 9300 francs et 110 millions pour une nouvelle déduction pour coûts de prise en charge d'un enfant de 7000 francs au plus.